



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## jeux olympiques

Question écrite n° 18364

### Texte de la question

Mme Annick Girardin alerte Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'échec de la candidature de la ville d'Annecy pour les Jeux olympiques d'hiver de 2018. En effet, la candidature d'Annecy n'a recueilli que sept voix du comité olympique et ce mauvais score qui n'est pas le premier pour une ville française candidate à l'organisation de Jeux olympiques. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures qu'envisage de prendre le Gouvernement afin de permettre à une ville française qui le souhaiterait de pouvoir organiser des Jeux olympiques et de lui donner une meilleure structure pour sa promotion.

### Texte de la réponse

A la suite de l'échec de la candidature de la ville d'Annecy, le Gouvernement a décidé, en accord avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), de créer une structure chargée d'élaborer la stratégie sportive française à l'international. Ainsi, le Comité français du sport international (CFSI) a-t-il vu le jour le 5 décembre 2012. Le CFSI est représentatif de la diversité du sport français, avec des membres de droit : les membres français du Comité International Olympique (CIO), la ministre chargée des sports, le Président du CNOSF, le Président du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ; et sept représentants du mouvement sportif français, sept représentants de l'État (dont les ministères des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et du Tourisme), cinq représentants des collectivités territoriales et trois représentants du monde économique. Il est placé sous la présidence de Bernard Lapasset, Président de l'International Rugby Board (IRB) et membre reconnu de la gouvernance du sport mondial. Le CFSI est le lieu de discussion privilégié autour d'une éventuelle candidature aux Jeux Olympiques, entre le Mouvement sportif, l'Etat et les collectivités territoriales en charge d'accueillir les événements sportifs. Par delà la question d'une éventuelle candidature, la mission du CSFI s'inscrit dans une perspective de long terme pour accroître le rayonnement du sport français sur la scène mondiale. Ses objectifs sont ainsi définis : - consolider l'influence des fédérations françaises dans leur environnement international et animer le réseau des décideurs français à l'international ; - renforcer l'influence et le rayonnement du sport français sur la scène internationale en accompagnant les candidatures françaises dans les instances internationales ou à l'organisation de grands événements ; - élargir le champ d'action du sport français en créant des synergies avec d'autres acteurs. La création du CSFI répond ainsi à une des faiblesses identifiées par le rapport d'audit réalisé sur les échecs successifs des candidatures françaises aux Jeux Olympiques, à savoir l'organisation collective.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Annick Girardin](#)

**Circonscription :** Saint-Pierre-et-Miquelon (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18364

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [12 février 2013](#), page 1501

**Réponse publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 11118